

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Métropole du Grand Nancy
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	MGN_2025-005_AP
Date de mise en ligne :	Le vendredi 04 avril 2025 à 10:40:01
Date de clôture :	Le lundi 05 mai 2025 à 12:00:00
Titre :	Suivi d'exploitation des composteurs grutables - Marché réservé [ESAT ou équivalent]
Descriptif :	<p>La présente consultation concerne le suivi d'exploitation des composteurs grutables.</p> <p>Dans le cadre du déploiement de sa stratégie de gestion des déchets alimentaires, la Métropole du Grand Nancy a installé un réseau de point d'apport volontaire pour les déchets alimentaires et notamment des composteurs grutables.</p> <p>La Métropole du Grand Nancy souhaite mettre en place un suivi de l'exploitation de son parc de composteurs grutables en faisant appel à des structures d'insertion par l'activité économique.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[05/04/2025 à 08:41:45] Bonjour,

Il est fait mention dans le règlement de consultation sur le point 1.1 " La Métropole du Grand Nancy souhaite mettre en place un suivi de l'exploitation de son parc de composteurs grutables en faisant appel à des structures d'insertion par l'activité économique." Il est évoqué plus loin que cet appel d'offre est ouvert aux ESAT et structures équivalentes (avec accueil de + de 50% de personnes reconnues TH ce qui n'est pas le cas des SIAE). Est ce que les SIAE peuvent se positionner ? Merci d'avance, bien cordialement.

Questions / Réponses

[09/04/2025 16:46:09] Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question et l'attention portée au Règlement de Consultation.

Après vérification, nous vous confirmons que le présent marché est réservé exclusivement aux structures relevant de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique, à savoir les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et structures équivalentes, c'est-à-dire celles employant au moins 50 % de travailleurs handicapés dans leur effectif.

La mention relative aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) dans le point 1.1 du Règlement de Consultation (RC) constitue une erreur résultant d'un oubli de mise à jour lors de la finalisation des documents de la consultation. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour cette confusion.

Ainsi, les SIAE ne peuvent malheureusement pas se positionner dans le cadre de ce marché réservé.

Bien cordialement,

Le service Commande Publique de la Métropole du Grand Nancy.
(Tel : 03.83.91.83.65)